



PUBLICATIONS

PUBLICATIONS DU MINISTÈRE

- ➔ À PROPOS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (ONTARIO)
- ➔ AIR ET CHANGEMENT CLIMATIQUE
- ➔ EAU
- ➔ SOLS
- ➔ DÉCHETS
- ➔ ENTREPRISES, TECHNOLOGIE ET INNOVATION
- ➔ RÉPERTOIRE DES FORMULAIRES, DES MANUELS ET DES GUIDES
- ➔ TÉLÉCHARGEMENT DES DONNÉES



MON ENVIRONNEMENT



RESSOURCES POUR LES ENTREPRISES



AIR



SOLS



EAU



ÉCOZONE



NATURELLEMENT.CA

PLAN D'ACCESSIBILITÉ 2010-2011



ISSN # 1708-2668

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Plan d'accessibilité 2010-2011

Table des matières

- ➔ Introduction
- ➔ Mise à jour sur les réalisations relatives à l'accessibilité 2009-2010
- ➔ Mise à jour sur les exigences relatives aux services à la clientèle accessibles
- ➔ Engagements relatifs à l'information et aux communications
- ➔ Autres engagements relatifs à l'accessibilité
- ➔ Loi(s), règlement(s) et politique(s) en cours de révision dans le but de prévenir les obstacles pour les personnes handicapées
- ➔ Lexique de termes et de sigles
- ➔ Renseignements

Introduction

La *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO) constitue la feuille de route pour rendre la province accessible d'ici 2025. En vertu de cette loi, des normes d'accessibilité sont établies et mises en oeuvre en vue d'abolir les obstacles qui existent dans les principaux aspects de la vie quotidienne.

Ces normes amélioreront l'accessibilité des personnes handicapées dans les secteurs des services à la clientèle, de l'information et des communications, de l'emploi, du transport et du milieu bâti.

Le gouvernement de l'Ontario se prépare à prendre les devants pour faire de l'Ontario une province accessible. En 2010, il a été le premier organisme public à présenter son rapport de conformité à la première norme, soit les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (NASC) (Règlement de l'Ontario 429/07).

En attendant l'entrée en vigueur des autres normes en vertu de la LAPHO, nous respectons le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et remplissons les obligations énoncées dans la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO).

Chaque année, le gouvernement définit la façon de prévenir, de repérer et d'éliminer les obstacles par l'entremise des plans d'accessibilité annuels exigés par la LPHO.

Se fondant sur le plan de l'année dernière, le plan d'accessibilité de 2010-2011 continuera à faire progresser le Ministère de l'environnement en fonction de l'objectif d'accessibilité pour tous les Ontariens et toutes les Ontariennes.

On peut obtenir les plans des autres ministères en cliquant sur : Ontario.ca.

Mise à jour sur les réalisations relatives à l'accessibilité 2009-

2010

Secteur d'intérêt : Général

Engagements :

- ➔ Les activités de sensibilisation et d'information suivantes visant à faire la promotion de l'accessibilité au sein du Ministère ont été effectuées :
 - ➔ mise à jour des initiatives d'accessibilité auprès du personnel par l'intermédiaire de différents groupes de travail;
 - ➔ mises à jour et présentations au Réseau des chefs de l'administration et des services opérationnels;
 - ➔ comptes rendus et mises à jour affichés sur l'intranet;
 - ➔ conférences-midi faisant la promotion de la sensibilisation à la santé mentale et au bien-vivre avec la pression, et formations soulignant les besoins de l'accessibilité tenues en juin 2010.
- ➔ De plus :
 - ➔ les formulaires de mise en candidature au Programme des prix Emerald 2009 du Ministère ont été révisés et comportent maintenant une catégorie diversité et inclusion;
 - ➔ l'intranet ODA-LAPHO du Ministère a été modifié de façon à afficher des caractéristiques d'accessibilité améliorées. Un bouton « Rétroaction » sur l'intranet permet désormais au personnel de formuler des commentaires sur l'accessibilité et sur le contenu du site.

Secteur d'intérêt : Service à la clientèle

Engagements :

- ➔ La Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle de la FPO (PASC) a été versée à l'intranet du Ministère, accessible en cliquant sur le bouton « Accessibilité » au bas de page.
- ➔ Les exigences d'accessibilité des services à la clientèle et la PASC sont désormais mentionnées dans la Charte de service du Ministère, qui se trouve sur le site Web *Amélioration des services*.
- ➔ Les commentaires peuvent être formulés par différents moyens, à savoir en ligne, en personne, au téléphone, par ATS, par courriel et par télécopieur. Le formulaire de communication en ligne du Ministère est affiché dans la rubrique « Pour nous joindre » du site Web, tout comme les renseignements sur le processus de rétroaction, qui est en format adapté. Le menu déroulant du formulaire de rétroaction permet au public de cerner précisément les commentaires relatifs à l'accessibilité.
- ➔ Une affiche sur l'excellence du service et une carte d'affaires en braille ont été créées pour faire la promotion du formulaire de rétroaction en ligne du Ministère.
- ➔ La confirmation de la conformité du Ministère à la réglementation en matière d'accessibilité du service à la clientèle comprenait la création d'un nouveau protocole d'avis de perturbation service. Le protocole fait appel à la Société immobilière de l'Ontario, aux gestionnaires immobiliers et aux propriétaires, et il est propre à chaque immeuble. Le protocole a été diffusé et la formation a été offerte à l'ensemble du personnel visé en février 2010.
- ➔ L'accessibilité a été prise en compte dans l'élaboration de toutes les normes de service du Ministère, conformément au site Web.
- ➔ Tous les membres du personnel du Ministère doivent réussir les cours d'apprentissage électronique *Puis-je vous aider ? - Accueillir les clients avec un handicap* et *Puis-je vous aider-supplément*. La conformité à la formation est vérifiée deux fois l'an.
- ➔ Le guide d'orientation en ligne du Ministère de l'Environnement résume les renseignements sur les exigences en matière d'accessibilité en vertu de la LPHO, de la LAPHO, de la réglementation sur le service à la clientèle, de la PASC ainsi que la directive en matière d'accessibilité et comprend les exigences en matière de formation pour l'ensemble du personnel.
- ➔ Les organismes du secteur public non désignés du Ministère ont été informés de la l'existence de la réglementation en matière d'accessibilité du service à la clientèle et de la PASC, et leur personnel a suivi la formation.

- ➡ De plus, le ministère des Richesses naturelles a demandé au personnel de l'autorité de conservation qui assure la gestion du projet, les communications et le soutien à la participation du public aux comités de protection des sources de suivre la même formation.
- ➡ Les guides « How to » pour les services ATS et services de relais de Bell sont affichés sur le site intranet du Ministère.
- ➡ L'accessibilité a été un critère tout au long de la création des guides de ressources pour la planification des rencontres et des activités du Ministère (soit les Jours de la Division ou de la Direction, le prix Emerald, etc.).

Secteur d'intérêt : Information et communications

Engagements :

- ➡ Des renseignements ont été affichés sur l'intranet pour aider le personnel à produire les documents accessibles (p. ex. : Adobe 9 Professionnel).
- ➡ Le Ministère respecte les normes en matière d'information et de technologie du gouvernement de l'Ontario et la norme Web de la FPO, qui prévoit des exigences en matière d'accessibilité.
- ➡ Le Projet de reconception et de renouvellement de l'intranet du Ministère tient compte des prochaines exigences de la LPHO et de la LAPHO.
- ➡ Le Registre environnemental répond continuellement à la norme Web de la FPO, y compris aux exigences en matière d'accessibilité.
- ➡ Le Registre environnemental a été amélioré afin de fournir aux usagers un accès direct aux Avis, des fonctions de recherche améliorées et la capacité de formuler des commentaires par voie électronique; il comprend une nouvelle caractéristique appelée MyEBR qui permet aux usagers de demeurer au fait des avis d'intérêt et d'enregistrer les recherches pour utilisation ultérieure. Ces améliorations ont été faites en tenant compte des personnes handicapées. Pour le moment, l'application de la Charte des droits environnementaux ne sera pas transférée à la plateforme du Programme de conception Web de la FPO.
- ➡ L'utilisation de *Lisibilité des imprimés* de l'Institut national canadien pour les aveugles est toujours encouragée pour la préparation de documents ministériels et de lignes directrices et les directives sont communiquées aux distributeurs et aux concepteurs affectés à la préparation.

Secteur d'intérêt : Milieu bâti

Engagements :

- ➡ L'accessibilité a été améliorée pendant les projets de rénovations aux endroits suivants : 135, avenue St. Clair Ouest, 2, avenue St. Clair Ouest et 125, Resources Road. Les améliorations comprenaient l'installation de mécanismes automatiques d'ouverture de portes, de leviers manuels, d'affiches en braille avec des pictogrammes, et de salles d'eau et de douches sans obstacle. L'accessibilité a également été un critère dans la construction du centre Walkerton Clean Water qui a ouvert en mars 2010.
- ➡ Cinq mécanismes automatiques d'ouverture de portes ont été installés sur trois étages au 2, av. St Clair Ouest, Toronto en septembre 2010.

Secteur d'intérêt : Emploi

Engagements :

- ➡ Le Ministère a lancé un cours d'apprentissage électronique obligatoire intitulé *The Ontarians with Disabilities Act – Maximizing the Contribution of Employees with Disabilities* (LPHO - Maximiser la contribution des employés handicapés) pour qu'ils comprennent mieux leurs responsabilités quant à la mise en place des mesures d'adaptation pour les employés handicapés. La conformité est surveillée et vérifiée deux fois l'an.
- ➡ Un aperçu des pratiques de la politique opérationnelle d'adaptation des emplois et de retour au travail de la FPO a été présenté au Réseau des chefs de l'administration et des services opérationnels du Ministère en février 2010.
- ➡ Au mois d'août 2010, la majorité des membres du personnel ministériel avait suivi les modules d'apprentissage électronique obligatoires du projet de loi 168, la *Loi de 2009 modifiant la Loi sur la santé et la sécurité au travail* (violence et harcèlement au travail).

Cette formation est en conformité avec la politique sur la prévention de la discrimination et du harcèlement au travail. Le Code des droits de la personne, la *Loi sur la Santé et la sécurité au travail*, la LPHO et la LAPHO constituent le cadre législatif central de cette politique.

Secteur d'intérêt : Autre

Engagements :

- Le personnel de l'Approvisionnement et de la Direction des services juridiques a reçu un lien vers l'intranet du Bureau de la diversité vers des suggestions de langage accessible à utiliser dans les appels d'offres.
- Le plan d'accessibilité 2009-2010 du Ministère a été communiqué à tous les membres du personnel et il est affiché sur l'intranet depuis décembre 2009.
- Le Ministère a fait la promotion des événements suivants sur l'accessibilité :
 - Atelier *Caring Minds* organisé par le Ministère de l'Éducation dans le cadre de la Semaine de la santé mentale en mai 2010;
 - L'Exposition sur l'accessibilité de juin 2010 présentant plusieurs ateliers, conférenciers et exposants;
 - Des ateliers pour la Semaine de l'excellence des services, dont un webinaire sur l'excellence du service pour les personnes handicapées, en juin 2010;
 - Showcase Ontario 2010, offrant des ateliers sur le nouvel Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO, un nouvel outil d'évaluation de l'accessibilité et une séance portant sur l'amélioration du QI d'accessibilité de l'information et des TI, en septembre 2010.
- La nouvelle affiche du Bureau de la diversité *Making It Accessible for Everyone!* a été installée à la grandeur du Ministère en août 2010 pour faire la promotion de la sensibilisation à l'accessibilité.
- Différentes anecdotes sur l'accessibilité ont été rapportées sur l'intranet du ministère de l'Environnement au cours de la dernière année :
 - Un compte-rendu sur l'expérience d'un nouveau cadre au ministère de l'Environnement et sur l'importance de l'adaptation des emplois (avril 2010);
 - Un article faisant la promotion de l'Exposition sur l'accessibilité de juin 2010;
 - Un exposé mentionnant les conférenciers et les sujets de l'Exposition sur l'accessibilité 2010 et affichant des liens vers de plus amples renseignements (juillet 2010).
- Le MEO est un membre actif du Forum sur l'accessibilité dans la FPO dont les membres se réunissent chaque mois pour soutenir les améliorations à la conformité et à l'accessibilité de la LPHO et de la LAPHO dans l'ensemble de la FPO.

Secteur d'intérêt : Lois et règlements

Engagements :

- L'accessibilité a été un facteur de l'élaboration et de la modification des lois et règlements l'an dernier. Depuis septembre 2009, la seule loi mise en application par le ministère de l'Environnement a été la *Loi de 2009 modifiant la Loi sur la protection de l'environnement (échange de droits d'émission de gaz à effet de serre)*. Les règlements élaborés cette année sont :
 - Le règlement sur l'autorisation de projets d'énergie renouvelable [Règ. O. 359/09] pris en application de la *Loi sur la protection de l'environnement*; modification des dispositions sur la pollution atmosphérique – Qualité locale de l'air [Règ. O. 419/05] pour établir des normes atmosphériques propres à chaque secteur [Règ. O. 507/09] pris en application de la *Loi sur la protection de l'environnement*; règlements pour protéger l'eau potable dans les écoles et les garderies [O. Reg. 417/09] pris en application de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable, 2002*; le règlement sur la réduction des toxiques [Rég. O. 455/09] pris en application de la *Loi sur la réduction des toxiques, 2009*; et des modifications aux règlements sur la conduite verte [Rég. O. 191/10] pris en application de la *Loi sur la protection de l'environnement*.
- De plus, l'accessibilité a été prise en compte pour la nouvelle ligne directrice sur la déclaration des émissions de gaz à effet de serre, laquelle a été incorporée par référence au règlement sur la déclaration des émissions de gaz à effet de serre [Rég. O. 452/09] pris en application de la *Loi sur la protection de l'environnement*.

Mise à jour sur les exigences relatives aux services à la clientèle accessibles

Les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle (Règlement de l'Ontario 429/07) sont entrées en vigueur le 1er janvier 2008. Tous les ministères de l'Ontario devaient se conformer au Règlement au plus tard le 1er janvier 2010.

En janvier 2010, la FPO a été le premier organisme public à déposer son rapport de conformité auprès de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario. Pour qu'ils continuent à se conformer aux Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle, il est crucial que les ministères tiennent compte de l'accessibilité dans le cadre de leur processus de planification et d'élaboration de programmes et de politiques.

Secteur d'intérêt : Service à la clientèle

Engagement : Continu

Le MEO a adopté la Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle et Directive sur l'accessibilité (PASC de la FPO).

Action(s) proposée(s) :

Le MEO met en place une politique de services et des pratiques et procédures associées, qui feront référence à la PASC de la FPO, au règlement sur le service à la clientèle accessible et la directive des services de la FPO. La politique de service sera communiquée à tout le personnel lorsque sa mise en place sera terminée. Le Ministère continuera de continuellement respecter les règlements sur l'accessibilité pour la clientèle.

Afin de se conformer en permanence au règlement sur l'accessibilité pour les services à la clientèle, le Ministère compte :

- ➡ souligner la PASC lors des activités de formation et de sensibilisation;
- ➡ améliorer le processus de rétroaction;
- ➡ faire le suivi auprès de *Building Leads* du Ministère sur toute question portant sur la mise en œuvre de protocoles d'avis pour les interruptions de services d'un immeuble;
- ➡ étudier les commentaires sur l'accessibilité reçus par diverses voies (p. ex. : formulaire de rétroaction en ligne, correspondance, enquêtes, évaluations de rencontre, etc.) en évaluant et en réagissant aux rétroactions le cas échéant;
- ➡ faire la promotion de l'Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO;
- ➡ travailler avec le Ministère et les partenaires de la FPO pour élaborer un cadre d'audit d'excellence du service à l'interne qui incorpore les exigences du service à la clientèle handicapée, dans un objectif d'amélioration et de conformité continues.

Calendrier de mise en œuvre : novembre 2010 - novembre 2011

Secteur d'intérêt : Service à la clientèle

Engagement : Continu

Le Ministère s'assurera du respect continu des exigences de formation sur l'accessibilité pour les services à la clientèle et recherchera des occasions d'offrir une formation approfondie au personnel qui entretient des liens plus étroits avec le public.

Action(s) proposée(s) :

Continuer à suivre et à produire des rapports sur la conformité deux fois l'an.

Continuer à faire le suivi du personnel tenu de suivre les cours d'apprentissage électronique *Puis-je vous aider? Accueillir les clients handicapés* et *Puis-je vous aider – Supplément*.

Présenter aux gestionnaires et superviseurs du personnel de première ligne le nouveau cours *Exceptional Frontline Customer Service* (Services exceptionnels de première ligne).

Informar les gestionnaires et le personnel de l'existence des vidéos suivants, provenant du Bureau de la diversité, dès leur disponibilité :

- ➡ *How to use a TTY and Bell Relay System*;

- ➡ *How to interact with sign language interpreters, interveners and other support persons ;*
- ➡ *How to guide a person with a service animal or visual impairment.*

Calendrier de mise en œuvre : novembre 2010 - novembre 2011

Secteur d'intérêt : Service à la clientèle

Engagement : Continu

Nous informerons les intervenants du MEO, notamment les organismes du secteur public non-désignés, des exigences en matière d'accessibilité pour les services à la clientèle et leur fournirons des renseignements sur la façon de respecter ces normes d'ici janvier 2012.

Action(s) proposée(s) :

Nous continuerons à faire un suivi et à rappeler aux intervenants du MEO et aux organismes du secteur public non désignés les exigences en formation sur l'accessibilité pour les services à la clientèle et la PASC.

Nous serons en communication avec le Bureau de la diversité et la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario afin de garantir la cohérence et la coordination de la communication aux intervenants du Ministère concernant les exigences en matière de conformité en 2012.

Calendrier de mise en œuvre : novembre 2010 - novembre 2011

Secteur d'intérêt : Service à la clientèle

Engagement : Continu

Nous ferons la promotion de la sensibilisation à la technologie ATS et au service de relais Bell dans l'ensemble du Ministère et considérerons la mise en place de la technologie ATS pour les bureaux principaux.

Action(s) proposée(s) :

Organiser une session de formation des formateurs pour les principaux membres de chaque bureau qui reçoivent fréquemment des appels du public sur la façon de se servir du service ATS et du service de relais Bell.

La politique, les directives et les critères de la FPO quant aux lignes ATS devraient être communiqués aux ministères au cours de la prochaine année. Lorsqu'ils seront en place, nous travaillerons avec les bureaux ministériels pour étudier la nouvelle technologie ATS afin d'en déterminer l'utilisation dans les principaux bureaux des ministères.

Inclure la promotion du service ATS et du service de relais Bell dans les activités d'information et de sensibilisation.

Calendrier de mise en œuvre : novembre 2010 - novembre 2011

Secteur d'intérêt : Service à la clientèle

Engagement : Continu

Nous continuerons d'encourager de façon proactive le personnel à tenir compte de l'accessibilité dans la planification des rencontres et des activités.

Action(s) proposée(s) :

Utiliser le calendrier de l'intranet du MEO pour recenser les prochaines rencontres et activités et pour faire un suivi auprès des organisateurs des rencontres afin de communiquer des astuces pour l'organisation de rencontres accessibles et de faire connaître les ressources disponibles. Nous encouragerons les organisateurs des rencontres à solliciter des commentaires sur l'accessibilité de leurs rencontres.

Informar le personnel de l'affichage d'une publication du gouvernement fédéral intitulée *Guide de planification de réunions inclusives* sur l'intranet.

Souligner l'accessibilité des réunions dans nos activités d'information et de sensibilisation.

Organiser une conférence-midi sur la planification de rencontres accessibles pour le personnel politique qui organise des consultations des intervenants.

Calendrier de mise en œuvre : novembre 2010 - novembre 2011

Engagements relatifs à l'information et aux communications

L'information et les modes de communication sont des éléments clés de la prestation de nombreux programmes et services gouvernementaux au public. Il est essentiel que nous dispensions les mêmes services de qualité à toute la population de la province.

En prévision de l'entrée en vigueur des normes relatives à l'information et aux communications, le gouvernement de l'Ontario cherche constamment des façons de prévenir et d'éliminer les obstacles pour les personnes handicapées dans le cadre de ses activités visant à préparer, se procurer, fournir, recevoir ou distribuer de l'information et des communications au public.

Secteur d'intérêt : Information and Communication

Engagement : Continu

Nous continuerons à communiquer avec le personnel quant à l'importance de fournir des renseignements dans un format accessible, et de faire la promotion des pratiques exemplaires pour les documents accessibles.

Action(s) proposée(s) :

Informar le personnel de l'existence des vidéos suivantes, provenant du Bureau de la diversité, dès leur disponibilité :

- ➡ *How to create an accessible document using Microsoft Word*
- ➡ *When and how to use PDF documents (including ensuring alternate formats when using PDF documents)*
- ➡ *How to create 'Braille ready' documents*

Diriger le personnel vers les ressources en ligne des sites intranet d'AccessOPS, du Centre d'excellence en accessibilité à l'information et à la technologie de l'information et d'OPSpedia.

Sensibiliser le personnel à l'existence de la formation en ligne sur la technologie de l'information accessible offerte aux ministères, dans le cadre de leur appartenance ministérielle.

Organiser une conférence-midi pour le personnel, et inviter des membres de l'Institut national canadien pour les aveugles à présenter des technologies adaptées, du point de vue d'un usager.

Calendrier de mise en œuvre : novembre 2010 - novembre 2011

Secteur d'intérêt : Information and Communication

Engagement : Continu

Lancer un nouveau site Web du MEO à l'automne 2010 dans le cadre du projet de restructuration de l'Internet du Ministère. L'objectif est d'offrir un site Web public revitalisé, dont la consultation sera plus facile et qui donnera un meilleur accès à l'information.

S'assurer que le site Web du MEO continue à respecter les normes Web du gouvernement de l'Ontario, y compris les exigences en matière d'accessibilité.

Action(s) proposée(s) :

L'accessibilité sera au cœur de toutes les caractéristiques du nouveau site Web du MEO, y compris :

- ➡ une nouvelle infrastructure Internet qui revitalisera la façon dont l'information est agencée, récupérée et transmise;

- ➡ l'ajout d'une bibliothèque de ressources numériques pour héberger les publications du MEO qui transformeront l'entrepôt virtuel en une bibliothèque dynamique et accessible;
- ➡ des médias sociaux qui permettront aux usagers d'échanger des renseignements sur le Ministère et d'obtenir, sur leurs appareils mobiles, des renseignements à jour;
- ➡ un mécanisme de transmission de commentaires qui permettra une plus grande interaction du public.

La nouvelle infrastructure accueillera également des initiatives de consolidation de sites Web en facilitant l'intégration d'application Web aux modèles du Programme de conception Web de la FPO.

Nous travaillerons avec le personnel du Programme pour respecter les exigences de conformité de la nouvelle norme Web du gouvernement de l'Ontario, lorsqu'elle sera approuvée.

Nous continuerons à tester l'accessibilité des sites Web du Ministère au fur et à mesure de leur mise en place ou de leur modification.

Calendrier de mise en œuvre : novembre 2010 - novembre 2011

Secteur d'intérêt : Information and Communication

Engagement : Continu

Nous tiendrons compte de l'accessibilité dans la reconception de l'intranet du Ministère.

Action(s) proposée(s) :

Dans le cadre du Projet de reconception et de renouvellement de l'intranet du Ministère, nous continuerons à travailler à l'infrastructure intranet du Ministère afin d'améliorer l'accès à l'information.

L'infrastructure intranet du MEO repose sur le Programme de conception Web de la FPO qui incorpore des caractéristiques d'accessibilité. Les modèles du Programme seront adaptés de façon à répondre aux nouvelles normes prévues à la LAPHO.

Nous continuerons à faire connaître les exigences d'accessibilité du Web au personnel.

Nous proposerons des améliorations à l'intranet du Ministère d'après les commentaires du personnel, incluant les commentaires sur l'accessibilité.

Calendrier de mise en œuvre : novembre 2010 - novembre 2011

Secteur d'intérêt : Information and Communication

Engagement : Continu

Nous continuerons de nous assurer que le Registre environnemental du Ministère est accessible.

Action(s) proposée(s) :

Le personnel du bureau du Registre environnemental participera activement au Groupe de travail sur l'accessibilité du Ministère pour s'assurer que le Registre environnemental demeure continuellement conforme aux nouvelles normes élaborées en application de la LAPHO.

Faire le lien avec l'Unité des nouveaux médias de la Direction des communications et les bureaux ministériels afin de comprendre les exigences de conformité à la nouvelle norme Web du gouvernement de l'Ontario et de s'y préparer.

Nous continuerons d'informer le personnel des exigences en matière d'accessibilité Web.

Calendrier de mise en œuvre : novembre 2010 - novembre 2011

Secteur d'intérêt : Information and Communication

Engagement : Continu

Nous continuerons de rechercher des moyens d'offrir des ressources et des occasions de formation au personnel sur la façon de rendre les documents électroniques accessibles.

Action(s) proposée(s) :

Inviter le Bureau de la diversité à diriger une séance de formation approfondie d'une demi-journée pour les principaux membres du personnel sur la façon de créer des documents accessibles sur MS Word et de les convertir dans un format PDF accessible.

Envisager une approche de formation des formateurs et la technologie WebEx pour rendre cette formation disponible à un plus grand nombre de personnes au sein du Ministère.

Sensibiliser le personnel à la nouvelle formation sur les informations et communications accessibles de la FPO et aux documents de sensibilisation lorsqu'ils sont mis en circulation.

Nous encouragerons l'utilisation de *Lisibilité des imprimés* publié par l'Institut national canadien des aveugles pour la préparation des documents ministériels.

Calendrier de mise en œuvre : novembre 2010 - novembre 2011

Autres engagements relatifs à l'accessibilité

Initiatives d'amélioration de l'accessibilité visant à repérer, éliminer et prévenir les obstacles pour les normes en cours d'élaboration en vertu de la LAPHO.

En prévision de l'entrée en vigueur des autres normes, le gouvernement de l'Ontario a prévu la mise en œuvre de plusieurs initiatives pour la fonction publique, notamment dans les secteurs suivants : transport, emploi et milieu bâti. Il vise ainsi à faciliter les déplacements des personnes handicapées en Ontario, à assurer l'accessibilité des personnes handicapées à toutes les étapes d'un emploi et à éliminer les obstacles dans les immeubles. Un grand nombre des initiatives prévues pour la fonction publique en 2010-2011 ont pour but d'aider les ministères à se préparer à se conformer aux prochaines normes qui entreront en vigueur.

Les initiatives pour la fonction publique sont énumérées dans le Plan d'accessibilité 2010-2011 du ministère des Services gouvernementaux.

Secteur d'intérêt : Général

Engagement : Continu

Le Ministère établira une stratégie et déterminera les ressources permettant de communiquer des renseignements dans un format accessible.

Action(s) proposée(s) :

Nous réviserons notre site intranet consacré à la LPHO et à la LAPHO afin de mettre l'accent sur la LAPHO, ses normes et ses exigences de conformité, et nous communiquerons les nouvelles ressources à mesure qu'elles seront disponibles.

Nous transmettrons également au personnel l'*Information and Communications Resource Guide* du Bureau de la diversité et l'afficherons sur notre site intranet consacré à la LPHO et à la LAPHO dès qu'il sera disponible.

Nous créerons des pages sur le projet de règlement intégré sur l'accessibilité et sur les normes d'accessibilité de l'information et des communications, en matière d'emploi et de transport, ainsi que le projet des normes du milieu bâti.

Nous continuerons aussi d'inviter les membres du personnel à nous présenter leurs questions ou rétroactions au sujet de l'accessibilité par l'entremise de notre site intranet consacré à la LPHO et à la LAPHO.

Calendrier de mise en œuvre : novembre 2010 - novembre 2011

Secteur d'intérêt : Milieu bâti

Engagement : Continu

Nous continuerons de nous assurer que les normes d'aménagement sans obstacle applicables aux installations du gouvernement de l'Ontario sont respectées lorsqu'on rénove et acquiert des locaux.

Action(s) proposée(s) :

Quatre roulottes de remplacement de notre Centre des sciences environnementales de Dorset seront dotées d'une rampe, de toilettes accessibles et d'allées de béton d'ici la fin du mois de novembre 2010.

Des améliorations sont en cours dans le cadre du projet de rénovation de cinq étages au 40, avenue St. Clair Ouest, Toronto, et elles incorporeront des éléments d'accessibilité comme des mécanismes d'ouverture automatique et des manettes à volant.

Le Ministère entreprend un projet d'évaluation de la disposition de ses laboratoires. Les améliorations de l'accessibilité comprendront des changements de la hauteur des douches de type déluge et des bassins oculaires aux bureaux du Ministère situés au 125, Resources Road à Toronto.

D'autres projets de rénovation prévoient des améliorations à l'accessibilité, entre autres dans notre nouveau laboratoire de Burlington et au 135, avenue St. Clair Ouest.

Nous utiliserons la norme pilote d'accessibilité pour l'aménagement des installations du gouvernement de l'Ontario de la Société immobilière de l'Ontario et son guide sur l'accessibilité dès qu'ils seront disponibles.

Calendrier de mise en œuvre : novembre 2010 - novembre 2011

Secteur d'intérêt : Emploi

Engagement : Continu

En collaboration avec nos partenaires de RH Ontario, nous veillerons à l'élimination des obstacles au recrutement et nous nous conformerons à toutes les politiques générales à ce sujet.

Action(s) proposée(s) :

Rendre tous les gestionnaires au fait du nouveau *Managers' Guide to Removing Barriers from the Recruitment Selection Process* et de la liste de contrôle de deux pages sur les meilleures pratiques d'entrevue et la sélection sans obstacle (*Barrier-Free Interview and Selection Best Practice Checklist*) qui a été élaborée dans le cadre de la stratégie de recrutement sans obstacle de la FPO.

Faire connaître d'autres outils pour appuyer un processus de recrutement et d'évaluation sans obstacle (des astuces pour éviter les préjugés au triage et pour éliminer les obstacles des méthodes d'évaluation).

Le Ministère s'assurera que les politiques ministérielles pertinentes de Ressources humaines sont respectées et qu'elles reflètent les préoccupations d'accessibilité.

Calendrier de mise en œuvre : novembre 2010 - novembre 2011

Secteur d'intérêt : Emploi

Engagement : Continu

Nous continuerons de rappeler aux gestionnaires et au personnel les formations et ressources sur l'accessibilité en matière d'emploi dans le cadre des activités de formation et de sensibilisation déjà en place.

Action(s) proposée(s) :

Informar les gestionnaires et le personnel des éléments suivants :

- ➡ nouveaux cours électroniques (en anglais seulement) intitulés *Inclusive Leadership: Leading Diversity* (Leadership inclusif – valorisation de la diversité); *Human Rights 101* (rudiments des droits de la personne); *The Ontarians with Disabilities Act – Maximizing the Contribution of Employees with Disabilities* (Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario – Maximiser la contribution des employés handicapés); *Differences Matter: Diversity Foundations* (Tenir compte des différences – Fondements de la diversité);
- ➡ nouvelle vidéo du Bureau de la diversité *Considerations for Creating Quiet Rooms at OPS Workplaces*, dès qu'elle sera disponible;

- ➡ nouvelles ressources sur l'ergonomie disponibles sur l'intranet Wellness de la FPO pour réduire les blessures découlant de dangers ergonomiques au travail.

Informez les gestionnaires de l'existence de la nouvelle ressource du Ministère des Services sociaux et communautaires : *Manager's Toolkit: Providing Accommodation to Ministry Employees with Disabilities*.

Consulter les conclusions du sondage du Réseau de la FPO pour les personnes handicapées 2010 pour recenser les améliorations possibles concernant l'accessibilité en emploi.

Calendrier de mise en œuvre : novembre 2010 - novembre 2011

Secteur d'intérêt : Emploi

Engagement : Nouveau

Vérifier les procédures de planification de l'évacuation en cas d'urgence, en vigueur au Ministère pour les personnes handicapées et informer le personnel de leur existence.

Action(s) proposée(s) :

Nous vérifierons la directive et les lignes directrices de planification de l'évacuation en cas d'urgence de la FPO pour nous assurer de la présence de dispositions pour aider les personnes handicapées dans notre milieu de travail.

Préparer un compte-rendu pour l'intranet du MEO afin d'informer le personnel de l'importance des procédures d'évacuation d'urgence et des dispositions pour les personnes handicapées.

Calendrier de mise en œuvre : novembre 2010 - novembre 2011

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

Continuer à encourager le personnel à tenir compte de l'accessibilité lorsqu'il fournit des biens et des services.

Action(s) proposée(s) :

Informez le personnel des ressources ministérielles et des guides du Bureau de la diversité et de la Gestion de la chaîne d'approvisionnement lorsqu'ils sont rendus disponibles (p. ex. : suggestions de langage accessible à utiliser dans la rédaction des appels d'offres).

Fournir en permanence des conseils au personnel sur la façon d'incorporer des éléments relatifs à l'accessibilité aux activités d'approvisionnement.

Calendrier de mise en œuvre : novembre 2010 - novembre 2011

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Continu

Nous renouvellerons notre stratégie d'information et de sensibilisation auprès du personnel sur les prescriptions de la LPHO et de la LAPHO, ainsi que sur les nouvelles obligations prévues dans le cadre des règlements pris en application de la LAPHO qui sont actuellement en cours de rédaction.

Action(s) proposée(s) :

Présenter des exposés à tous les comités de directeurs et d'adjoints de directeurs de divisions pour les informer du règlement proposé pour l'accessibilité intégrée, ainsi que de la norme finale proposée en matière de milieu bâti, et obtenir leurs commentaires sur les plans d'action du Ministère en matière de conformité. Les exposés comprendront des renseignements sur les exigences en matière de services accessibles à la clientèle et sur les prescriptions de la LPHO.

Se servir des différents canaux de communication en place pour l'information et la sensibilisation, et notamment :

- ➡ faire des mises à jour au groupe de travail ministériel sur l'accessibilité et au groupe de travail sur l'amélioration des services;
- ➡ faire des mises à jour et des présentations au Réseau des chefs de l'administration et des services opérationnels;
- ➡ afficher des comptes rendus sur l'intranet du Ministère;
- ➡ se servir du calendrier ministériel en ligne pour informer le personnel des activités relatives à l'accessibilité;
- ➡ ajouter de nouvelles ressources sur l'intranet du Ministère portant sur l'accessibilité;
- ➡ organiser des conférences-midi et étudier la technologie WebEx pour inclure la participation du personnel du Ministère.

Diffuser le plan annuel d'accessibilité du Ministère à tout le personnel et l'afficher sur l'intranet.

Encourager les bureaux à ajouter un élément d'apprentissage sur l'accessibilité aux activités de leurs divisions et de leurs directions.

Calendrier de mise en œuvre : novembre 2010 - novembre 2011

Secteur d'intérêt : Autre

Engagement : Nouveau et continu

Continuer de travailler avec la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario et le Bureau de la diversité de la FPO pour s'assurer le Ministère respecte la LPHO et la LAPHO et pour garantir des améliorations en matière d'accessibilité.

Action(s) proposée(s) :

Jouer un rôle actif dans le Forum sur l'accessibilité dans la FPO.

Collaborer avec le Bureau de la diversité et d'autres ministères à des initiatives relatives à l'accessibilité.

Participer au Groupe de travail de la communauté de praticiens pour la diversité.

Prévoir des rencontres régulières avec le groupe de travail sur la planification de l'accessibilité du Ministère.

Calendrier de mise en œuvre : novembre 2010 - novembre 2011

Loi(s), règlement(s) et politique(s) en cours de révision dans le but de prévenir les obstacles pour les personnes handicapées

Dans le cadre de l'engagement qu'il a pris d'éliminer et de prévenir les obstacles pour les personnes handicapées, le gouvernement de l'Ontario continuera à réviser toutes les nouvelles mesures législatives et les politiques en voie d'élaboration afin de repérer et d'éliminer tout obstacle.

Secteur d'intérêt : Lois et règlements

Engagement : Continu

Le Ministère continuera de tenir compte de l'accessibilité dans l'élaboration de ses lois et règlements et de suggérer des stratégies pour l'élimination des obstacles lorsqu'ils sont connus.

Action(s) proposée(s) :

La Direction des services juridiques du Ministère continuera à inclure l'accessibilité dans ses activités de sensibilisation et à encourager le personnel à assister à des activités sur l'accessibilité (p. ex. : Exposition sur l'accessibilité).

Nous inviterons le Bureau de la diversité à diriger une séance de formation du personnel de nos services juridiques et de nos directions de l'élaboration des politiques sur l'utilisation du nouvel Outil d'évaluation en matière d'inclusion pour la FPO. Ce nouvel outil aidera le personnel à mieux cerner les aspects d'accessibilité dans l'élaboration de nouvelles lois,

règlements et politiques.

Calendrier de mise en œuvre : novembre 2010 - novembre 2011

Lexique de termes et de sigles

PASC – Politique d'accessibilité pour les services à la clientèle

LAPHO – *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*

MEO – Ministère de l'Environnement

LPHO – *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*

FPO – fonction publique de l'Ontario

ATS – Téléscripneur

Renseignements

Nous sommes toujours heureux de recevoir des questions et des commentaires sur le plan d'accessibilité du Ministère.

Renseignements généraux : 416 325-4000

Numéro ATS : 1 800 515-2759 ou 416 326-9236

Sans frais : 1 800 565-4923

Courriel : picemail.moe@ontario.ca

Site Web du Ministère : <http://www.ene.gov.on.ca>

Rendez-vous sur le portail **Accessibilité Ontario du Ministère des Services sociaux et communautaires**. Ce site sur l'accessibilité offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible pour tous.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

ServiceOntario Publications

Téléphone : 1 800 668-9938

Service ATS : 1 800 268-7095

à Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-2684

This document is available in English.

[ACCUEIL](#) | [RECHERCHE](#) | [NOUS CONTACTER](#) | [L'ACCESSIBILITÉ](#) | [ENGLISH](#) | [ONTARIO.CA](#)



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada

[Confidentialité](#) | [Avis importants](#)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2009

Dernière mise à jour le 14 décembre 2010.